



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire Chanoine-Beaudet tenue mercredi 5 octobre 2022 à 19 h 00 à la salle Claudie-Ouellet

Étaient présents :

Parents : Caroline Boutin, Marjolaine Pelletier, Daisy Lagacé et Nathalie Dionne

Direction : Karine Beauregard

Enseignants : Martine Lavoie, Dominic Charest et Dave Hallé

Personnel de soutien : David Feraud

Personnel professionnel : Edith Dumont

Étaient absents : Laurence Baccard et Mélissa Bossé

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
1. Accueil de la direction	Mme Beauregard souhaite la bienvenue à tous. Elle informe que Mme Baccard sera présente à la prochaine rencontre.	
2. Nomination d'un(e) secrétaire nommé(e) par la directrice (art.69 LIP)	Mme Édith Dumont a été nommée comme secrétaire pour ce conseil d'établissement.	
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution n° CÉ 2022-2023/330	Mme Beauregard énumère les points de l'ordre du jour. Il est proposé par : Marjolaine Pelletier Appuyé par : Nathalie Dionne Que l'ordre du jour soit accepté. Adopté à l'unanimité	
4. Documents de formations aux membres de CÉ (document et capsules)	Mme Beauregard explique que des capsules sont offertes aux nouveaux membres du CÉ.	Les nouveaux membres recevront le lien pour



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
		visionner les capsules via la secrétaire de l'école.
5. Retour sur les rôles du président et du vice-président	Mme Beauregard explique les rôles principaux du président et du vice-président.	
6. Élections par les membres du CÉ Présidente, Vice-présidente et Trésorière	Mme Dionne propose Mme Boutin comme présidente. Mme Pelletier affirme qu'elle préfère être vice-présidente ou trésorière. Mme Boutin accepte le rôle de présidente. Mme Pelletier accepte les rôles de vice-présidente et de trésorière.	
7. Déclaration d'intérêts des membres (art.70) et formulaire des représentants	Mme Beauregard remet le formulaire dénonciation d'intérêts ainsi que le formulaire des représentants. Un temps est alloué pour que chaque membre puisse les compléter.	
8. Adoption du procès-verbal de la réunion de juin 2022 (lecture faite individuellement avant la rencontre) Résolution n° CÉ 2022-2023/331	Les membres ont reçu le document par courriel. Mme Boutin revient sur l'achat des livres en début d'année. Mme Beauregard explique les lacunes vécues en début d'année. Les réflexions se poursuivront et des solutions sont envisagées pour améliorer le processus en vue de l'année prochaine. Mme Boutin questionne les membres sur le bal de fin d'année. Mme Dionne mentionne qu'elle trouvait le coût des billets dispendieux. Mme Boutin demande si les Jeux du Québec reviendront. Mme Beauregard affirme qu'ils sont panifiés dans le calendrier scolaire.	



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	<p>Il est proposé par : Mme Boutin</p> <p>Appuyé par : Mme Lavoie</p> <p>Que le procès-verbal soit accepté.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	
<p>9. Orientation : Nomination ou non des représentants de la communauté (art.42 LIP)</p>	<p>Mme Beauregard explique le rôle du représentant de la communauté et demande si le conseil souhaite en nommer un. Mme Lavoie se propose pour contacter Mme Claire Morneau pour assumer ce rôle. Les membres sont d'accord. Si elle accepte, elle sera contactée pour la prochaine rencontre.</p>	
<p>10. Choix des jours, des lieux et de l'heure des séances publiques (art.67) – voir document « Projets de rencontres»</p>	<p>Mme Beauregard propose des semaines où pourraient se tenir les rencontres. Les rencontres sont planifiées pour les dates suivantes à 19h :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lundi 28 novembre - lundi 6 février - lundi 15 mai - lundi 19 juin. 	
<p>11. Informations de la direction d'établissement : Mandat du CÉ, rôles et responsabilités, priorités de l'école Projet éducatif (art. 74)</p>	<p>Mme Beauregard explique le fonctionnement du conseil d'établissement. Elle informe que la Loi sur l'Instruction publique exige que des contenus soient traités en CÉ. Des exemples sont donnés sur ce qui doit être approuvé/adopté par le conseil. Elle mentionne aussi que certains points doivent être amenés pour consultation ou encore en information aux membres.</p>	



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	<p>Mme Beauregard parle du document envoyé sur les rôles et responsabilités du CÉ. Une correction est apportée à la fin (Centre de services scolaire versus Commission scolaire). Les membres affirment que les documents sont clairs.</p> <p>Mme Beauregard fait mention du Projet éducatif. Elle indique que celui actuel prend fin en juin 2023 et qu'un nouveau devrait être élaboré en vue du début d'année scolaire prochain. Elle en fait une brève lecture.</p>	
<p>12. Adoption des règles de régie interne (art. 67) Résolution n° CÉ 2022-2023/332</p>	<p>Mme Beauregard présente 2 documents des règles de régie interne dont un qui a été simplifié. Il a été transmis aux membres dans le 2^e envoi par courriel. C'est cette version qui est choisie pour simplifier la lecture et la compréhension.</p> <p>Il est convenu que les membres puissent demander à ajouter des points à l'ordre du jour lors de l'envoi des documents via courriel. Cela peut permettre à Mme Beauregard de trouver les informations nécessaires avant la rencontre.</p> <p>Il est également discuté que les documents soient projetés lors des rencontres afin d'éviter que tous impriment les documents requis.</p> <p>Il est proposé par Mme Boutin Que le document simplifié soit utilisé. Adoptée à l'unanimité</p>	



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p>13. Approbation : Utilisation des locaux (art.93) Résolution n° CÉ 2022-2023/333</p>	<p>Mme Beauregard explique le fonctionnement des locaux au sein de l'établissement selon l'acte d'établissement. Elle indique que sur temps de classe, les locaux sont réservés aux élèves et au personnel. Il est possible de louer des locaux de l'école en dehors des heures de classe.</p> <p>Il est proposé par : Mme Boutin Appuyé par : Mme Lavoie Que l'utilisation des locaux soit Adopté à l'unanimité</p>	
<p>14. Information : Évaluations annuelles 22-23 (art.96.13 (4)) + 1^{re} communication.</p>	<p>Mme Beauregard rappelle qu'il y aura trois étapes cette année. Elle mentionne ne pas avoir eu d'information précise concernant ce qui sera évalué pour chacune des étapes. Ces informations sont attendues sous peu. Cela transmis par courriel quand elle aura l'information. La 1^{ère} communication sera au plus tard le 14 octobre par Mosaik.</p>	
<p>15. Approbation : Dérangements pédagogiques (art.87) Résolution n° CÉ 2022-2023/334</p>	<p>Mme Beauregard explique ce qui est entendu par « dérangements pédagogiques ». L'activité à New-York a déjà été approuvée via courriel. Elle mentionne les activités organisées par Mme Josée Chouinard, conseillère d'orientation. Normalement, toute activité en dehors du terrain de l'école doit être approuvée par le C.É. Pour assurer une certaine flexibilité et faciliter la tenue des activités pour les élèves, il est convenu que le CÉ approuve les sorties à moins d'un KM pour l'année (comme l'aréna, le terrain de baseball...)</p>	



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	<p>Il est proposé par : Mme Pelletier Appuyé par : Mme Lavoie Que la liste des dérangements pédagogiques présentés soient approuvés</p>	
<p>16. Information : Concentrations</p>	<p>Mme Beauregard explique les raisons derrière la décision d'annuler les périodes de concentration. Des enjeux ont été soulevés et certaines vérifications ont été faites auprès des services du CSS pour avoir des précisions et voir des options de remplacement pour les élèves. Compte-tenu des balises à respecter, il a été considéré qu'il était préférable d'y mettre fin. Il a été plutôt convenu que davantage d'activités parascolaires soient proposées aux élèves. Les élèves ont d'ailleurs complété un sondage pour connaître leurs intérêts. Il est évoqué qu'il pourrait y avoir une possibilité de transport pour les élèves qui feraient des activités après l'école. Une analyse des besoins et des ressources seront analysées pour permettre à nos élèves d'avoir des activités variées tout en leur permettant de recevoir l'enseignement dont ils ont besoin.</p> <p>Pour l'an prochain, un comité se penchera sur une nouvelle offre à faire pour nos élèves dans les prochains mois.</p>	
<p>17. Adoption : Budget de fonctionnement du CÉ, 1 500\$ (art.66) Résolution n° CÉ 2022-2023/335</p>	<p>Mme Beauregard mentionne pour quels motifs le budget de fonctionnement peut être utilisé (p.ex. gardiennage, formations pour les membres, repas, frais de déplacements, etc.). Elle rappelle qu'il est important d'utiliser le budget afin de pouvoir le conserver.</p>	



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	<p>Mme Boutin suggère que la feuille soit complétée deux fois par année par les membres.</p> <p>Il est proposé par Mme Lagacé.</p> <p>Que le 1500\$ soit utilisé aux fins du CÉ selon les balises données</p> <p>Adoptée à l'unanimité</p>	
18. Information : Campagne de financement 22-23	<p>Mme Beauregard explique le fonctionnement des campagnes de financement et comment l'argent recueilli doit être utilisé.</p> <p>Des précisions seront partagées aux écoles prochainement et un suivi sera fait auprès du CÉ puisque les campagnes de financement doivent être approuvées par celui-ci avant leur tenue.</p>	
19. Information : Suivi de correspondance CCSÉHDAA	<p>Il est convenu que l'information soit transmise par courriel aussitôt qu'elle sera reçue. Les membres pourront en prendre connaissance.</p>	
20. Varia Autobus le matin	<p>Mme Pelletier mentionne que certains autobus arriveraient tôt le matin (vers 8h10-8h15) alors que les portes ouvrent à 8h30. Cela fait en sorte que les élèves doivent attendre dans l'autobus sous la supervision du chauffeur. Mme Beauregard souligne être en démarche afin de trouver une solution dont celle d'avoir un surveillant qui entrerait en fonction plus tôt le matin. Le CSS fait partie de la réflexion.</p>	
21. Levée de l'assemblée	<p>Mme Boutin remercie les membres pour leur présence.</p> <p>Il est proposé par Mme Boutin</p> <p>Appuyée par Mme Pelletier</p>	



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	Que la levée de l'assemblée soit faite. Approuvée à l'unanimité Fin de la rencontre à 9h07	

_____, présidente

_____, secrétaire